



APPROCHE D'INTEGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES PLANS ET PROJETS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT : CAS DES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

Souleymane OUEDRAOGO,

**Direction Générale de l'Aménagement du Territoire,
du Développement Local et Régional,
Ministère de l'Economie et des Finances,
BURKINA FASO.
tel : +226 71398575; mail: souleyoued2@yahoo.fr,**



TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES TABLEAUX	3
INTRODUCTION, OBJECTIFS ET HYPOTHESE DE L'ETUDE	7
1. INTRODUCTION	7
2. OBJECTIFS DE L'ETUDE	10
2.1. Objectif général	10
2.2. Objectifs spécifiques	10
3. HYPOTHESES DE RECHERCHE	10
4. PROBLEMATIQUE GENERALE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
4.1. Les changements climatiques, une menace pour le développement	12
4.2. Défis des changements climatiques pour le développement local du Burkina Faso.....	13
5. CONTEXTE DU PANA AU BURKINA FASO	17
5.1. Vision, objectifs et stratégie du PANA	18
5.2. Liens du PANA avec le PIT	18
6. METHODOLOGIE	19
6.1 Cadre théorique et conceptuel	19
6.2 Démarche méthodologique	21
7. RESULTATS DU PIT	22
7.1 Les actions d'atténuation et d'adaptation devront être prise en compte dès l'élaboration du PCD, document de base de la planification locale	22
7.2. Les guides méthodologiques d'élaboration des plans communaux ne comportent pas les outils suffisants pour analyser les effets des changements climatiques.....	30
7.3. Les acteurs locaux de développement ne maîtrisent pas les outils pouvant servir à l'analyse et de planification des phénomènes de changements.....	31
8. DISCUSSION	31
9. DIFFUSION DES RESULTATS	34
10. CONCLUSION	35
11. REMERCIEMENTS	36
12. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	37

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Déplacement des isohyètes vers le sud au Burkina Faso.....	14
Figure 2: Température moyenne mensuelle observée et simulée à Ouagadougou (modèle MAGICC/SCENGEN)	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse des aléas (risques) climatiques, impacts et stratégies d'adaptation.....	26
Tableau 2 : Profil du contexte des moyens d'existence	27
Tableau 3 : Analyse des facteurs de vulnérabilité liée aux aléas climatiques.....	29
Tableau 4: Outil de synthèse des propositions de réponse aux effets et conséquences des aléas	29
Tableau 5 : Actions indicatives liées au changement climatique.....	33

PREAFACE

Le changement climatique est un défi majeur pour le développement de l'Afrique subsaharienne. Le constat est général et partagé. Sous l'effet du réchauffement planétaire, la sécheresse va s'accroître dans les régions sèches et la pluviosité des régions humides va augmenter, ce qui va remettre en question les moyens de subsistance et les activités économiques tributaires des ressources naturelles. Les stratégies de développement en vigueur en Afrique prévoient déjà des mesures substantielles d'adaptation au risque climatique pour les pauvres, notamment des investissements dans les retenues d'eau, la lutte contre les inondations, l'infrastructure d'irrigation et la diversification des sources d'approvisionnement en eau.

Néanmoins, le changement climatique, du fait qu'il intensifie la variabilité du climat et l'incidence des phénomènes météorologiques extrêmes, crée un nouvel éventail de risques et de problèmes, surtout dans les domaines de l'agriculture, de la gestion des eaux et de l'infrastructure.

Selon les projections à long terme, la production agricole africaine pourrait chuter d'environ 16 % d'ici à 2080 (PNUD, 2007). Ce recul, le plus important de toutes les régions, aurait de graves conséquences pour la sécurité alimentaire. Les groupes les plus vulnérables se trouvent au niveau local, dans les communes et les communautés de bases. Relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques, passe donc nécessairement par une planification locale afin de les intégrer dans les plans et projets communautaires de développement et aussi par le renforcement des capacités des chercheurs, des collectivités, des pouvoirs publics et des producteurs.

Ce programme international de formation sur le changement climatique atténuation et adaptation s'inscrit dans ce cadre. Il a été initié par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (ASDI) en partenariat avec quelques pays de l'Afrique de l'Ouest francophone.

Organisé en collaboration avec l'Institut Suédois de Météorologie et d'Hydrologie (SMHI), de l'Agence de Consultants Suédoises (SWECO) et l'Agence Suédoise de l'Environnement (SEI), ce programme international de formation revêt une importance capitale pour les structures en charge des programmes de développement des pays très pauvres comme le Burkina Faso.

RESUME

La présente étude porte sur l'approche d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et projets locaux de développement avec un cas particulier des plans communaux de développement au Burkina Faso.

Conformément à l'organisation administrative actuelle, le territoire burkinabé est découpé en trois cent deux (302) communes rurales, quarante neuf (49) communes urbaines et treize (13) régions.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) confère à ces collectivités territoriales la compétence d'élaborer et d'exécuter « leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat ».

Presque toutes les communes ont déjà élaboré leur Plans communaux de développement qui sont tous basés sur les potentialités locales qui dépendent largement des ressources naturelles très sensibles aux variabilité et aux changements climatiques. Pourtant ces plans intègrent très peu les mesures d'adaptation aux phénomènes climatiques de plus en plus fréquent avec des conséquences très graves et anéantissent tous les efforts de développement. En plus les segments les plus pauvres de la société locales seront les plus gravement touchés par ces phénomènes car ce sont eux qui sont les moins en mesure de s'y adapter. L'objectif principal de ce travail est d'analyser et de proposer une démarche pour une prise en compte des actions liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans la planification locale à l'échelle des communes.

La prise en compte des aspects liés à l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et projets locaux de développement doit se faire à travers une démarche participative, pluridisciplinaire dans l'élaboration des plans communaux de développement (PCD). Dans les différentes phases de l'élaboration des PCD les groupes cibles, les outils et les actions spécifiques sont définis pour faciliter l'analyse et la compréhension de la thématique. les formations des acteurs locaux et des sensibilisations sont incontournables pour leur permettre de maîtriser les démarches et les outils afin de pouvoir mieux caractériser leur milieu et de définir des actions à court et long terme.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASDI : Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement

CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté développement durable

DGAT/DLR : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Territoire et du
Développement Local et Régional

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

PANA : Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques

PCD : Plan Communal de Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SMHI : Institut Suédois de Météorologie et d'Hydrologie

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

INTRODUCTION, OBJECTIFS ET HYPOTHESE DE L'ETUDE

1. INTRODUCTION

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité incontournable. Les effets de ces changements climatiques, notamment les sécheresses, les inondations, les phénomènes météorologiques violents et l'élévation du niveau des mers sont récurrents et très durement ressentis par les populations partout ailleurs dans le monde.

L'Afrique de l'ouest est particulièrement vulnérable à ces effets climatiques néfastes (des pénuries alimentaires, une recrudescence des maladies vectorielles, des dommages aux infrastructures et la détérioration des ressources naturelles). Cette vulnérabilité intensifie les contraintes économiques, politiques et humanitaires que connaissent déjà les pays de la région. Cela réduit considérablement la capacité de réduction de l'extrême pauvreté de la population et d'envisager des solutions économiques durables.

Le Burkina Faso, pays pauvre et enclavé, subit déjà cette triste réalité. Durant les quatre dernières décennies, les phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, vents de sable, pics de température) sont devenus plus fréquents et plus intenses et constituent de ce fait, de vrais catalyseurs de la dégradation du milieu biophysique. En effet, les sécheresses chroniques accélèrent la déforestation et la désertification. La sécheresse de 2004/2005, par exemple, a touché 15 provinces sur 45 au total avec un déficit céréalier de 436 013 tonnes (PANA, 2007). Les pertes en productions agricoles dues aux inondations des champs cultivés ont été estimées à 1 803 000 000 FCFA (3 606 000 \$US) en 1992 et à 63 937 680 000 FCFA (127 875 380 \$US) en 1994. Les inondations du 1^{er} septembre 2009 ont engendré des impacts sérieux sur l'économie du pays. Selon les résultats du rapport d'évaluation conjointe, les inondations ont causés des dommages d'environ 45 859 000 000 CFA soit 102 millions \$US, des pertes de 15 032 000 000 CFA soit 33 millions \$US et des besoins en construction, reconstruction et de relèvement de 119 670 000 000 CFA soit 266 millions \$US. L'effet le plus néfaste sera observé dans le secteur productif, suivi des secteurs de l'infrastructure et des services sociaux (MEF & Banque mondiale, 2010).

La persistance des changements climatiques pourrait induire inéluctablement une augmentation de la fréquence et de l'ampleur de ces phénomènes, leur répercussion en termes d'impacts sera préjudiciables à certains secteurs économiques et aux couches socioprofessionnelles déjà vulnérables.

Face à ces effets désastreux des changements climatiques, l'adaptation demeure l'une des actions principales pour limiter les dommages et autres conséquences qui en découlent.

C'est dans cette optique que le gouvernement burkinabé avec l'appui des partenaires techniques et financier a élaboré en 2007 un Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA).

Le PANA se veut une disposition qui permet au pays d'anticiper et d'atténuer les impacts néfastes du climat, dans le court terme, sur les secteurs de développement ainsi que sur les couches vulnérables les plus exposées.

Mais si les orientations globales du PANA sont bien définies au niveau national, la problématique du changement climatique reste encore à cerner au niveau local.

Pourtant depuis quelques années, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de décentralisation intégrale, qui a permis un découpage du territoire national en trois cent deux (302) communes rurales, de quarante neuf (49) communes urbaines et de treize (13) régions en 2006. Ce processus de décentralisation implique que le développement soit pensé et géré à un niveau plus local qui est la commune.

En effet, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) confère aux communes et aux régions la compétence d'élaborer et d'exécuter « leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat ».

A ce jour presque toutes les communes ont élaboré leur plan de développement mais les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ou des actions concertées sont très peu prises en compte dans ces plans et projets de développement. Ces derniers sont cependant basés sur les potentialités locales qui dépendent largement des ressources naturelles très sensibles aux changements climatiques.

Le Plan de Développement Communal (PCD) étant le principal document de politiques et donc le fil directeur du développement local, il apparaît nécessaire que ce document stratégiques intègre les changements climatiques pour une réduction efficace et durable de la vulnérabilité des communautés locales. C'est dans ce contexte et dans l'optique de renforcer les capacités des élus locaux et des cadres techniques pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local que ce projet de travail individuel a été initié.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. Objectif général

Le but principal de ce travail est de contribuer à la prise en compte des actions liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans la planification locale à l'échelle des communes.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- ◆ Proposer la démarche et les stratégies à suivre afin de s'assurer l'intégration et la prise en compte des risques liés au changement climatique dans le processus de planification local ;
- ◆ proposer des outils et méthodes pertinents adaptés au changement climatique à intégrer dans l'élaboration des Plans Communaux de Développement ;
- ◆ Proposer des actions indicatives liées au changement climatique dont pourront s'inspirer les acteurs lors de l'élaboration des PCD.

3. HYPOTHESES DE RECHERCHE

L'hypothèse générale du travail s'appuie sur l'idée selon laquelle les impacts des changements climatiques seront très durement ressenties au niveau local plus particulièrement dans les communes pauvres sans des stratégies d'adaptation cohérentes, concertées et planifiées.

Afin de vérifier cette hypothèse, les hypothèses spécifiques suivantes ont été formulées :

- ◆ Les processus de planification locale prennent peu en compte les stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans les actions de développement local ;
- ◆ Les PCD ne sont pas les seuls qui comportent ces insuffisances mais ce sont dans les guides méthodologiques d'élaboration des plans communaux que ces concepts sont très peu appréhendés ;
- ◆ Les outils pouvant servir à l'analyse et de planification des phénomènes de changements sont très peu maîtrisés par les acteurs locaux de développement.

Le résultat attendu de ce travail est un **fascicule** pouvant susciter et faciliter la prise en compte des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans la planification locale.

Intérêt du Projet individuel de Travail pour les acteurs locaux et pour la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional.

Le Projet individuel de travail n'a pas pour ambition d'élaborer un nouveau guide de planification ou de substituer les guides méthodologiques de planification locale existantes mais de se pencher sur une approche permettant une prise en compte des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans la planification locale à l'échelle des communes. Il s'agit de proposer des démarches et des outils qui permettront de combler les insuffisances de ces guides. Le document s'inspire d'ailleurs largement des guides méthodologiques d'élaboration des Plan Communaux de Développement (PCD).

La direction générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional a pour mission la formulation des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional et leur traduction en projets et programmes.

Elle est chargée notamment de :

- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire;
- Elaborer les guides méthodologiques de planification locale
- Élaboration des plans et programmes de développement local et régional;
- Assurer l'adéquation des programmes et projets de développement régionaux;
- Réaliser des études d'impacts des plans et programmes;
- Développer des instruments d'analyse régionale et spatiale;
- promouvoir le développement économique des régions dans le contexte de la décentralisation ;
- Analyser les incidences des changements climatiques sur l'aménagement du territoire, etc.

Les plans de développement des communes ont été élaborés sur la base des guides méthodologiques proposée par le Ministère de l'Economie et de Développement à travers la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional en 2004. Il est vrai que les communes ont bénéficié de l'appui technique des consultants individuels ou des bureaux d'études pour élaborer leurs plans, mais si les guides comportent des insuffisances, il est nécessaire qu'une réflexion soit menée afin d'améliorer leur qualité. L'objectif principal de ce Projet de travail est d'analyser et de relever les démarches et outils pouvant permettre de prendre en compte dans l'élaboration des plans communaux de

développement des actions concertées d'adaptation aux changements climatiques (les vulnérabilités face aux risques climatiques et les capacités de réaction des collectivités locales).

Par ailleurs, le document servira à renforcer les capacités des cadres techniques en charge de la planification et de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de développement au niveau local, aux élus locaux et autres acteurs de développement intervenant au niveau local. Son usage s'étend également aux services déconcentrés au niveau local. Les outils proposés guideront les communautés locales à mieux caractériser leur environnement tout en tenant compte des changements. C'est pour ces raisons aussi multiples que la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional appui le présent projet de travail.

4. PROBLEMATIQUE GENERALE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique correspond à une modification durable (de la décennie au million d'années) des paramètres statistiques (paramètres moyens, variabilité) du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux. Ces changements peuvent être dus à des processus intrinsèques à la Terre, à des influences extérieures ou, plus récemment, aux activités humaines. Qu'ils soient dus à des effets naturels ou à des actions anthropiques, ces changements climatiques ont induit une augmentation lente et continue de la température globale moyenne de la surface de la terre ainsi qu'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc.)

4.1. Les changements climatiques, une menace pour le développement

Le changement climatique représente une menace sans précédent pour les populations des pays en développement qui luttent déjà pour maintenir leur sécurité alimentaire et leurs conditions de vie.

Comme le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) l'a souligné, le changement climatique représente une sérieuse menace pour la croissance et le développement durable en Afrique, ainsi que pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (PNUD, 2007). L'Afrique est le continent qui contribue le moins aux émissions globales de gaz à effet de serre (GES) mais par contraste, elle est la plus vulnérable aux effets du changement climatique. Vu son état socioéconomique, l'Afrique Subsaharienne est la partie du continent la plus vulnérable vis-à-vis des changements climatiques et la variabilité climatique.

En effet, elle est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, notamment à cause de sa dépendance à l'égard des rendements de l'agriculture sous pluie, de la pauvreté et du manque de capacités. Les effets du changement climatique (baisse des rendements agricoles, persistance de l'insécurité alimentaire, incidence accrue des inondations et de la sécheresse, propagation des maladies et augmentation du risque de conflits en raison de la raréfaction des terres et de l'eau) sont d'ores et déjà évidents. Selon les projections correspondant à de nombreux scénarios, les rendements en céréales devraient diminuer, ce qui devrait avoir un effet préjudiciable sur la sécurité alimentaire, notamment dans les petits pays importateurs de produits alimentaires. Les grands cours d'eau sont extrêmement sensibles aux variations du climat. La désertification progressera par suite de la réduction de la pluviosité annuelle moyenne, de l'écoulement et de l'humidité du sol, notamment en Afrique australe, septentrionale et occidentale.

L'ampleur et la fréquence accrue des sécheresses, des inondations et autres événements extrêmes accentueront les contraintes subies par les ressources en eau et les infrastructures ainsi que les atteintes à la sécurité alimentaire et à la santé.

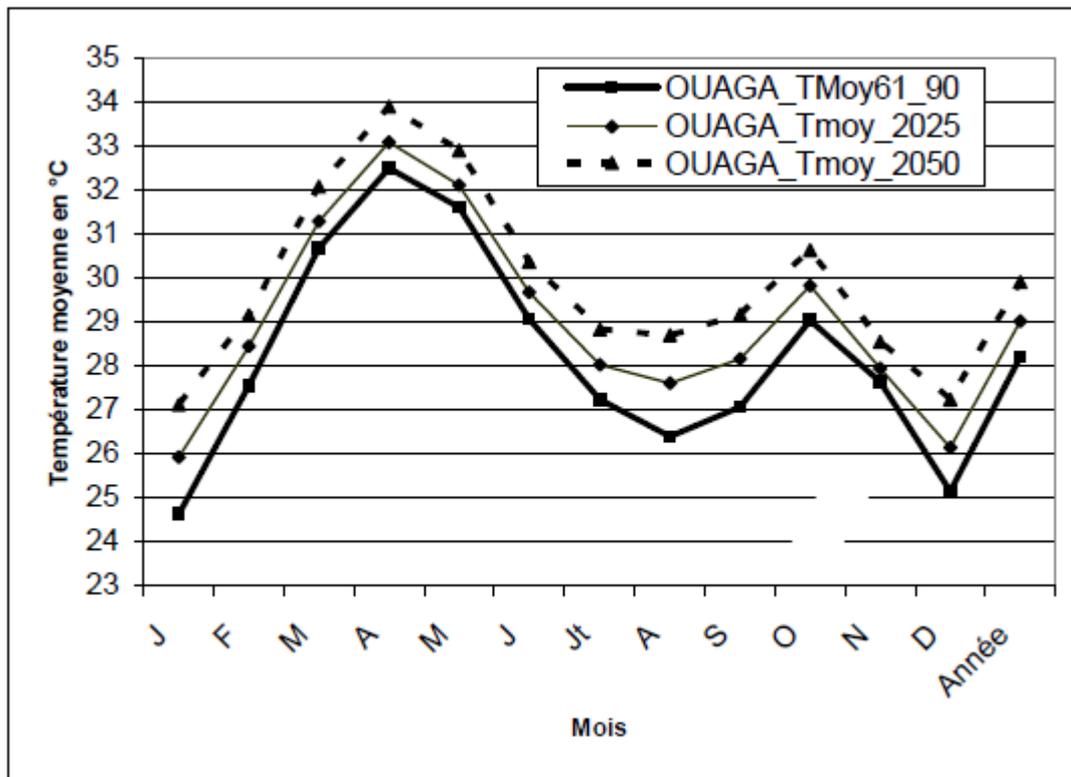
Le continent souffre de l'interaction des stress multiples, qui se produisent sur différents niveaux et qui emmènent vers une capacité réduite d'adaptation. Cette vulnérabilité est d'autant plus importante à cause des défis de développement existants tel que la pauvreté, les enjeux de la bonne gouvernance, le faible cadre institutionnel, l'accès limité aux capitaux et aux marchés, aux infrastructures et à la technologie, la dégradation des écosystèmes, les désastres et les conflits.

Le changement climatique est donc un défi pour tous œuvrant dans le domaine du développement et constitue un obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau qui représentent la plus grande part des moyens de subsistance dans presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest seront sérieusement affectées. En réalité, les activités, les entreprises et les ressources dont vivent les populations de cette région sont tributaires des conditions climatiques car, leur état de pauvreté ne leur permettent pas l'accès aux technologies modernes.

4.2. Défis des changements climatiques pour le développement local du Burkina Faso

Du fait de sa position géographique, le climat du Burkina Faso est de type tropical à dominance soudano-sahélienne, caractérisé par l'alternance entre une courte saison de pluies

Figure 3: Température moyenne mensuelle observée et simulée à Ouagadougou (modèle MAGICC/SCENGEN)



Source : PANA 2007

Comment il a été déjà souligné à l’introduction, le processus de changement climatique est déjà engagé et va de plus en plus influencer sur les éléments vitaux de la population tels que l’accès à l’eau, la production alimentaire, la santé et l’environnement.

La problématique du changement climatique est encore plus complexe au niveau local.

La volonté politique actuelle de l’Etat est de promouvoir le développement local en vue d’améliorer la situation socioéconomique des populations qui y vivent.

Cela suppose la participation active de tous les acteurs à la réalisation et la mise en œuvre des programmes qui assurent leur épanouissement par la mise en valeur des atouts de leur territoire communal. Ces atouts diffèrent d’une commune à une autre et sont pour la plupart d’entre elles liés de façon intrinsèque aux ressources naturelles qui définissent les moyens et modes d’existence de la majorité des populations locales.

Les ressources naturelles étant très soumises aux risques climatiques, les moyens et modes d’existence le sont eux-aussi. Or, les risques climatiques, les moyens et modes d’existence varient d’une zone agro-écologique à une autre et d’une commune à une autre. Les communes des zones agro-écologiques du Nord et du centre Sont fortement exposées aux risques

climatiques. cette situation est également perceptible au niveau des couches socioprofessionnelles dans les communes : les petits exploitants agricoles, les maraîchers, les éleveurs et les pêcheurs, etc.

En plus, les communes occupent une place centrale dans les politiques liées au changement climatique, car elles portent un double rôle :

- D'abord, elles ont la responsabilité directe sur des investissements qui comptent parmi ceux à la plus longue durée de vie : les bâtiments et les infrastructures de transport. Or ces deux secteurs des bâtiments et des transports sont à l'origine des deux-tiers des émissions de GES.
- Ensuite, ce sont elles qui répartissent et organisent les activités sur le territoire à travers les décisions d'urbanisme et d'aménagement qu'elles prennent. Or ce sont là des décisions structurantes et peu réversibles.
- De plus, les actions d'adaptation à conduire pour répondre au changement climatique déjà enclenché sont essentiellement d'ordre local : protection des populations contre les canicules et les inondations et soutien aux personnes les plus vulnérables.
- Enfin, les collectivités locales ont le contact direct avec le citoyen dont l'information et l'adhésion sont indispensables à une politique efficace.

Par conséquent, le défi des changements climatiques se posent plus que jamais au niveau local. Il va sans dire que les changements climatiques, outre les efforts au niveau international, national et régional doivent être l'affaire des acteurs locaux.

Cependant, il faut noter que les capacités pour inciter et renforcer cette adaptation au niveau décentralisé sont relativement limitées. Bien que des mécanismes endogènes de préventions existent déjà, on a peu d'exercice de planifications adaptatives.

Il est donc opportun de développer des stratégies locales d'adaptation et d'atténuation afin que les effets négatifs des changements climatiques sur les populations, les ressources naturelles et les activités économiques soient réduits à la base. L'élaboration de ces stratégies et leur mise en œuvre sont bien possibles si les conditions requises sont réunies. Il s'agit de la participation active de tous les acteurs et la mobilisation effective des ressources nécessaires.

5. CONTEXTE DU PANA AU BURKINA FASO

Enclavé au centre de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso souffre depuis des décennies des effets adverses du climat. Les plus importants parmi ces chocs climatiques sont les sécheresses dues à l'insuffisance et la répartition inégale des précipitations, les inondations provenant des fortes pluies exceptionnelles, les vagues de chaleur et les nappes de poussières intenses. Les conséquences de ces phénomènes climatiques sont très importantes tant sur le plan économique, social qu'environnemental. Les dommages et pertes liés à ces événements climatiques extrêmes ont été évalués à plus de 7 363 935 en US\$ (*1000) entre 2000 et 2008. Les inondations du 1^{er} septembre ont provoqué plus de 150 000 sinistrés dans la ville de Ouagadougou avec des dégâts titanesques ayant pour corollaires des besoins gigantesques estimés à près de 100 milliards par le gouvernement.

Toutes ces catastrophes freinent considérablement l'atteinte des objectifs de développement du pays. C'est donc dans ce contexte que le gouvernement a élaboré PANA pour une atténuation et adaptation au phénomène du changement climatique.

L'élaboration du PANA a pris en compte les objectifs de développement déjà définis à travers les stratégies, plans et programmes nationaux élaborés entre 1995 et 2004.

Il s'agit entre autre:

- Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP),
- La stratégie de développement rural (SDR),
- Le Plan National de Lutte contre la Désertification (PNLCD),
- Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE),
- La Politique Nationale Forestière,
- La politique nationale de l'eau du Burkina Faso ;
- Le plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) ;
- La politique énergétique du Burkina Faso ;
- Le programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP) ;
- Le programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA) ;
- Le programme National de Gestion des Terroirs (PNGT 2) ;
- La loi sur la Réorganisation Agricole et Foncière ;
- le code général des collectivités territoriales.

Ces stratégies sont reprises dans le document de convergence actuel qu'est la SCADD qui dans ses objectifs visent une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

5.1. Vision, objectifs et stratégie du PANA

La vision globale du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux changements climatiques s'intègre dans les stratégies de développement durable du Burkina Faso comme la SCADD, et épouse les objectifs du millénaire.

Les objectifs prioritaires du PANA pour le pays sont :

- ✓ identifier les besoins, activités et projets urgents et immédiats pouvant aider les communautés à faire face aux effets adverses des changements climatiques;
- ✓ rechercher la synergie et la complémentarité avec les moyens existants et les activités de développement, tout en privilégiant le volet sur les impacts des changements climatiques;
- ✓ favoriser l'intégration et la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans le processus de planification nationale.

5.2. Liens du PANA avec le PIT

Le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de communalisation intégrale qui a abouti à la mise en place de trois cent deux (302) communes rurales et de quarante neuf (49) communes urbaines en 2006.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) confère à ces collectivités, la compétence d'élaborer et d'exécuter « leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat ».

L'élaboration du PANA a tenu compte de ces réalités en définissant l'ensemble de ces actions prioritaires et la mise en œuvre desdites actions ne peuvent se faire qu'à l'échelle locale par la participation effective de tous acteurs. Ce qui veut dire qu'une responsabilisation des collectivités locales est incontournable pour l'exécution des plans d'actions du PANA. Et cela ne peut se faire sans une planification et une prise en compte des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans les plans et programmes locaux de développement. C'est d'ailleurs l'intérêt réel de ce projet de travail individuel.

6. METHODOLOGIE

6.1 Cadre théorique et conceptuel

De nombreux concepts sont liés à la réalisation des PCD. Dans le cadre de l'élaboration du présent projet de travail, quelques concepts clefs en lien avec le développement local, la planification locale et le changement climatique seront définis.

Développement local

Le développement local se définit comme un processus dynamique dans lequel les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des actions sur un espace donné en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les piliers du développement local sont : la gouvernance locale ; la vision commune du développement de la collectivité, la réappropriation de l'espace collectif, l'auto-analyse des besoins, la participation des populations, la prise en compte des besoins individuels et collectifs, la mise en place d'une plate forme de travail négociée entre partenaires (cf. Guide méthodologique de planification locale) .

Planification locale

La planification locale se définit comme la construction d'une vision commune ou concertée entre les acteurs concernés en vue de la définition et de la réalisation, dans le temps et dans un espace donné, d'objectifs communs et négociés.

La planification locale est un processus qui consiste à impulser et à organiser le développement à l'échelle locale. La planification locale part donc de la base; elle est du ressort des collectivités et des communautés de base et de ce fait traduit les aspirations, les besoins des populations tout en prenant en compte les grandes orientations nationales et sectorielles (cf. *Guide méthodologique de planification locale*).

Changement climatique

Le Panel Intergouvernemental sur le Changement Climatique (PICC) définit le changement climatique comme « *tout changement de climat permanent résultant d'une variabilité naturelle ou de l'activité humaine* ». Il est perçu comme toute modification du climat qui est attribuée directement ou indirectement à une activité humaine, qui altère la composition de l'atmosphère globale et vient s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (*TOP-SECAC de juillet 2011*).

Adaptation

L'adaptation se réfère à tout ajustement dans les systèmes naturels ou dans les activités humaines, en réponse aux impacts réels ou prévus du changement climatique, ajustement permettant d'en atténuer les effets néfastes ou d'en exploiter les opportunités bénéfiques. Ce sont les mesures visant à lutter contre les sources du phénomène : par exemple : amélioration des technologies et des pratiques pour réduire les émissions, mesures visant à réduire les Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère (afforestation/reforestation, etc.). L'adaptation traduit en conséquence, la capacité d'une personne, d'une communauté ou d'un milieu naturel à anticiper, à résister ou à s'adapter aux impacts négatifs du climat ou à se remettre de ces impacts. L'adaptation, qu'elle soit anticipée (prise avant que les impacts initiaux aient eu lieu) ou réactive (conçue et mise en œuvre en réponse aux impacts initiaux) permet de réduire la vulnérabilité au changement climatique du système ou du secteur considéré (*TOP-SECAC de juillet 2011*).

Vulnérabilité

Le terme de vulnérabilité peut avoir de nombreux sens. Mais dans le domaine particulier du changement climatique, le GIEC recommande une définition de la vulnérabilité presque exclusivement reliée aux changements climatiques : «Degré selon lequel un système est susceptible, ou se révèle incapable, de faire face aux effets néfastes du changement climatique, notamment à la variabilité du climat et aux conditions climatiques extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'importance et du taux de variation climatique auxquels un système se trouve exposé ; de sa sensibilité, et de sa capacité d'adaptation » (*TOP-SECAC de juillet 2011*).

Variabilité climatique

Elle désigne la caractéristique inhérente au climat qui se manifeste par des changements et déviations dans le temps. Le degré de variabilité climatique peut être décrit par les différences entre les valeurs moyennes à long terme des paramètres climatiques (pluie, température, humidité, durée des saisons) et des valeurs observées prises à différentes échelles temporelles et spatiales.

Atténuation

Dans le contexte de désastres naturels et la variabilité climatique cet terme s'applique aux mécanismes ou actions visant à réduire l'exposition et la susceptibilité à des perturbations ou des stress. Dans le cadre des changements climatiques le terme atténuation se refera aux

interventions humaines visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en provenance de différentes sources ou à renforcer leur absorption par des puits.

6.2 Démarche méthodologique

La démarche utilisée est participative et multidisciplinaire. En effet, afin de mieux cerner la problématique de notre sujet de travail, nous avons d'abord procédé à une revue documentaire aussi bien sur les connaissances générales du changement climatique que la planification locale. On a aussi rassemblé les plans communaux de développement pour dégager les lacunes qu'ils comportent en matière d'intégration des actions d'adaptation aux changements climatiques.

En plus nous avons réalisé des interviews ouvertes dans six communes (trois communes urbaines et trois communes rurales) avec les premiers responsables des mairies pour recueillir leurs préoccupations. Des interviews ont été aussi réalisées auprès des organisations de la société civile (5), des bureaux d'études (5), des cadres en charges de la planification (5) et des spécialistes en changements climatiques (2).

Outre ces interviews, nous avons participé à deux ateliers débats sur les thèmes de changements climatiques, genre et l'élaboration des plans communaux de développement, organisé par le PNUD et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Ces données ont été analysées et ont permis la rédaction de ce rapport. Le document a été ensuite enrichi par les échanges internes avec les collègues.

7. RESULTATS DU PIT

7.1 Les actions d'atténuation et d'adaptation devront être prise en compte dès l'élaboration du PCD, document de base de la planification locale

Sur 100 Plans Communaux de Développement (PCD) que nous avons examiné, l'analyse sur les changements climatiques n'apparaît pas de façon précise. Le Diagnostic sur les ressources des communes n'indique pas leur niveau de variabilité et les conséquences éventuelles dans le court et le long terme. En somme la planification des projets et plans d'action de développement qui en découlent ne prennent pas suffisamment les risques majeurs liés aux effets néfastes du climat qui peuvent tout anéantir en une seule saison.

Les raisons principales évoquées à travers les interviews sont entre autres que lors de l'élaboration des PCD les sujets sur les changements climatiques n'ont pas été suffisamment discutés. Les phases suivantes ont été citées dans l'élaboration du PCD :

1. La phase préparatoire ;
2. La phase de démarrage ;
3. La phase de diagnostic ;
4. La phase de planification et de rédaction du plan ;
5. La phase de validation du plan.

Il ressort des entretiens que la mise en place d'un tel processus de planification exige que des efforts soient consentis au début pour garantir le renforcement des liens institutionnels entre les différentes structures impliquées dans la mise œuvre des activités ; et la participation active des communautés locales. Les liens institutionnels sont requis entre les structures chargées de la conduite du processus d'élaboration des PDC; les services compétents des mairies responsables de la planification et du développement (service planification et développement local) et des questions de l'environnement (service affaire domaniale et environnementale); les services étatiques déconcentrés concernés et les OSC locales impliqués dans la question environnementale. Il est très important que ces liens se renforcent au fil du temps afin d'assurer la durabilité des actions entreprises. Outre ces liens institutionnels, la participation active des communautés locales est capitale dans le processus.

Le processus d'intégration sera conduit par une commission multi-acteurs et pluridisciplinaire mise en place avec toutes les parties prenantes.

Tous les acteurs rencontrés reconnaissent qu'il est indispensable d'identifier et d'évaluer les aléas climatiques, d'analyser les risques (vulnérabilité) et de planifier les adaptations nécessaires.

La synthèse des résultats des discussions avec acteurs et la revue documentaire ont permis de formuler la démarche suivante pour une prise en compte des actions d'adaptations dès l'élaboration des PCD.

➤ **Dispositifs de prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique à la phase préparatoire**

🚩 **La mise en place de la commission ad hoc**

La prise en compte des aspects relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique doit s'identifier à la mise en place de la commission ad hoc dont le but est d'appuyer à l'élaboration du plan de développement local. A ce niveau déjà, la composition de cette commission doit tenir compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique en y incluant les acteurs évoluant dans le domaine du changement climatique

Il est indispensable de s'assurer de la disponibilité des candidats devant faire partie de cette commission avant de les proposer. Il est également conseillé d'éviter le cumul de poste avec interférences toute chose qui limite la participation de certains membres aux débats.

Ces précautions sont une préparation à la prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans les étapes suivantes.

🚩 **L'étape du recrutement de l'équipe de planification**

Les Termes De Références (TDR) doivent être explicites quant à la prise en compte des aspects d'atténuation et à d'adaptation au changement climatique dans les différentes phases d'élaboration du plan. Le commanditaire peut vérifier le respect de ses exigences par rapport au changement climatique dans les offres méthodologique que proposeront les consultants / bureaux d'études. A ce niveau, on peut s'assurer de la composition des équipes et de la qualité des membres. On peut également analyser les offres techniques et s'assurer de la prise en compte des aspects relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ou non dans la méthodologie.

➤ **Dispositifs de prise en compte du changement climatique à la phase de démarrage**
🚧 **. L'étape de l'organisation de la campagne de communication**

Les autorités communales / régionales doivent insister sur la participation des organisations d'obédience changement climatique à l'élaboration du plan local de développement. Pour ce faire, le gouverneur / maire doit user des moyens de communication adaptés pour passer le message. La personnalisation des invitations est une méthode qui s'est montrée efficace dans la mobilisation des acteurs locaux aux différentes séances des travaux et débats.

🚧 **La réunion de cadrage avec le bureau d'étude**

- ◆ Le gouverneur/maire et ses partenaires doivent s'assurer que la méthodologie détaillée des consultants prévoit les dispositifs de prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique : quelle démarche de collecte d'information, quelles cibles doivent être touchées, comment sera organisée le dispositif de collecte de l'information, etc. toutes ces questions doivent trouver des réponses dans la méthodologie détaillée du bureau d'étude.
- ◆ Les commanditaires (commune) doivent aussi veiller à la prise en compte des aspects relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique par les différents outils élaborés pour la collecte des données. Le passage en revue de ces outils pendant la réunion de cadrage, les questionnements sur les dispositifs devant faciliter la participation des organisations d'obédience changement climatique aux séances d'animation et de discussion sont des sources d'information et de vérification de l'efficacité des outils de collecte de données.

La commune doit s'assurer de l'existence des outils spécifiques d'évaluation des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

L'analyse de la méthodologie détaillée et des outils proposées par les consultants ne peut être faite de façon objective que par des personnes disposant d'un minimum de connaissance sur la thématique. Bien qu'il soit indiqué de recourir aux services techniques compétents, il est aussi nécessaire que tous les membres de la commission ad hoc bénéficie d'un renforcement de capacité en changement climatique.

➤ **Mécanismes de prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique à la phase de diagnostic des PCD**

L'établissement de l'état des lieux et la réalisation du diagnostic doivent être participatifs et regrouper les organisations de gestion des ressources naturelles et les services techniques intervenant dans les secteurs concernés par le phénomène du changement climatique.

Si l'état des lieux permet de faire le point du changement climatique dans tous les secteurs de la commune le diagnostic permettra :

- ◆ de décrire le contexte climatique (identifier les impacts actuels des aléas climatiques dans la commune, ainsi que les stratégies pour atténuer ces impacts) ;
 - ◆ de décrire les moyens d'existence (identifier les ressources nécessaires à la survie des populations, identifier celles qui sont fortement affectées par les aléas climatiques) ;
- déterminer les facteurs de vulnérabilité (niveau d'exposition et degré de sensibilité de la population aux impacts des aléas climatiques).

 **La prise en compte du changement climatique à l'étape de l'état des lieux et du diagnostic**

Description du contexte climatique

Stratégie :

- Présenter les participants (la communauté et l'équipe d'appui qui doit comporter au moins un expert en changement climatique) ;
- choisir au sein de l'équipe d'appui un facilitateur qui doit parler la langue locale ;
- s'accorder avec les communautés sur la formation des groupes de discussion (focus group) qui met en évidence les effets différenciés du changement climatique entre les hommes, les femmes et les jeunes ;
- garder dans la mesure du possible une taille raisonnable par groupes de femmes et d'hommes (6 à 12 personnes) ;
- Introduire dans chaque groupe de discussion des outils (la carte de ressources et des aléas ; et la matrice de vulnérabilité) et ses objectifs ;
- Définir clairement les différents concepts (carte de ressources, la notion de ressources, les aléas, les impacts etc.
- Choisir le point d'entrée de la discussion pour l'élaboration de la carte des ressources et des aléas, et de la matrice de vulnérabilité ;

- Identifier tous les aléas climatiques par secteur (secteur de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, etc.) et les classer par ordre de récurrence.

Le tableau ci-après permet de faire l'analyse des aléas climatiques de la commune ou de la suivant les secteurs stratégiques.

Tableau 1 : Analyse des aléas (risques) climatiques, impacts et stratégies d'adaptation

SECTEUR STRATEGIQUE 1			
Risque (aléa) 1			
Impacts	I1	I2	I3
Stratégies d'adaptation	S1	S2	S3
Notes sur la stratégie d'adaptation	NS1	NS2	NS3
Risque (aléa) 2			
Impacts	I1	I2	I3
Stratégies d'adaptation	S1	S2	S3
Notes sur la stratégie d'adaptation	NS1	NS2	NS3
Risque (aléa) 3			
Impacts	I1	I2	I3
Stratégies d'adaptation	S1	S2	S3
Notes sur la stratégie d'adaptation	NS1	NS2	NS3

Source : *Trousse à Outils de Planification et de Suivi-Evaluation des capacités d'Adaptation au changement climatique, juillet 2011*

Le tableau ci-dessus doit être répéter pour chaque secteur stratégique de la commune.

La description du contexte climatique doit être appuyée par la carte des risques (aléas climatiques) ou carte des ressources et aléas. Cette carte doit être réalisée de façon participative par la population elle-même sous l'encadrement des techniciens.

Description des moyens d'existence

Les définitions et exemples cités concernant les différentes ressources sont tirés du TOP – SECAC de juillet 2011

Ressources Naturelles : produits de la forêt (combustible, construction, revenu, nourriture, médicament), bétail (combustible, revenu, nourriture), terre, huile de consommation, zones humides, etc.

Ressources Physiques : outils agricoles, sites aéroportuaires/pistes d'atterrissage, bicyclettes/pousse-pousse, ponts, bateaux, voitures/camions, ordinateurs, conteneurs, camions, chariots, étangs, systèmes de collecte de l'eau de pluie, routes, systèmes

d'évacuation des déchets, réseau d'acheminement de l'eau, pompes à eau, installations d'assainissement de l'eau, réservoirs d'eau, puits, brouettes, etc.

Ressources Financières : accès aux marchés, espèces, systèmes de crédit, assurance, actifs liquides (bétail, etc.), prêts, pensions, envois de fonds, etc.

Ressources Humaines : connaissances/formation agricoles élevage, compétences/formation en artisanat, compétences/formation pour les industries familiales, compétences/formation en gestion de l'eau, compétences/formation en soins de santé, compétences/formation vétérinaires, etc.

Ressources Sociales: organisations communautaires locales, institutions de gouvernance locale, groupes d'hommes, ONG (locales), ONG (régionales/nationales), institutions gouvernementales régionales/nationales, groupes religieux, associations commerciales, etc.

Tableau 2 : Profil du contexte des moyens d'existence

Profil du contexte des moyens d'existence
Dans la commune/région, les types de ressources importantes, qui sont très liées aux moyens d'existence locaux, au climat ou à l'adaptation sont :
Ressources naturelles (RN)
RN1
RN2
RN3
Ressources physiques (RP)
RP1
RP2
RP3
Ressources financières (RF)
RF1
RF2
RF3
Ressources humaines (RH)
RH1
RH2
RH3
Ressources sociales (RS)
RS1
RS2
RS3

Source : *Trousse à Outils de Planification et de Suivi-Evaluation des capacités d'Adaptation au changement climatique*

Analyse participative des facteurs de risque liés aux aléas climatiques

Stratégie

La conduite de l'analyse participative des facteurs de risque liés aux aléas climatiques se fait avec les membres de la communauté et comprend les étapes suivantes :

- Reprendre les principaux aléas identifiés et les impacts associés dans un tableau ;
- Expliquer aux participants l'objectif de l'exercice qui consiste à mieux comprendre l'ampleur des effets des aléas climatiques. Il faut leur expliquer comment le fait d'être exposé les rend sensibles à un aléa climatique qui aggrave les effets du changement climatique sur tous les membres de la communauté ;
- Evaluer le niveau d'exposition et de sensibilité à chaque aléa identifié en prenant un échantillon fictif de 10 ménages dans la communauté pour apprécier parmi les dix combien sont exposés et combien sont sensibles ;
- vérifier la cohérence des niveaux d'exposition et de sensibilité pour s'assurer que le niveau de sensibilité est bien inférieur ou égal au niveau d'exposition. En effet, si quelqu'un n'est pas exposé à un aléa climatique, il ne saurait être sensible à cet aléa. En outre, ce ne sont pas tous ceux qui sont exposés à un aléa climatique qui sont forcément sensibles audit aléa ;
- rapporter les chiffres obtenus en pourcentage pour l'ensemble de la communauté ;
- Noter les caractéristiques des capacités dont disposent les membres considérés comme sensibles aux aléas climatiques.

Le tableau ci-après permet de synthétiser les résultats de l'analyse. Trois concepts principaux apparaissent dans le tableau. Il s'agit de :

Aléas climatiques

Les aléas climatiques peuvent désigner : la sécheresse, le froid extrême, la chaleur extrême, les inondations, la grêle, les vents forts, l'absence prolongée de pluies, les orages, les vents de sable, les tornades, les feux de brousse, etc.

Exposition

Le fait d'être plus en contact avec un aléa climatique. L'identification de facteurs qui font que certains groupes de la communauté ou certaines ressources de subsistance sont plus en contact avec un aléa permet d'apprécier leur exposition audit aléa.

Sensibilité

Le fait d'être affecté par un aléa climatique. L'identification de facteurs qui font qu'à niveau d'exposition égale, certains groupes ou certaines ressources de la communauté sont plus affectés par l'aléa permet d'apprécier leur sensibilité audit aléa (*TOP-SECAC de juillet 2011*).

Tableau 3 : Analyse des facteurs de vulnérabilité liée aux aléas climatiques

Aléas	Impacts	Facteurs de vulnérabilité	
		Exposition (%)	Sensibilité (%)

Source : *Trousse à Outils de Planification et de Suivi-Evaluation des capacités d'Adaptation au changement climatique 2011*

L'analyse du degré de vulnérabilité des populations et des stratégies d'adaptation permet de définir de façon intégrée à l'ensemble du diagnostic de la région ou de la commune, les grandes orientations et les objectifs du plan.

Tableau 4: Outil de synthèse des propositions de réponse aux effets et conséquences des aléas

Secteurs	Domaines	Impacts du CC	Pratiques d'adaptation	Pratiques d'atténuation	Actions d'amélioration
1. Ressources en eau et assainissement	Alimentation en eau potable				
	Hydraulique agricole et pastorale				
	Couverture des besoins en eau de la faune et de la flore				
2. Agriculture	Intrants agricoles Technique de culture				
	Système d'exploitation (diversification, adoption de techniques nouvelles)				
	Système de gestion des productions agricoles				
3. Elevage	Gestion des ressources pastorales				
4. Foresterie et biodiversité	Foresterie				
	Faune				
	Pêche				
	Energie				

➤ **Au niveau des grandes orientations et des objectifs du plan**

La définition des grands axes de développement et des objectifs doit partir des résultats du diagnostic, des contraintes et des potentialités. L'analyse des mesures d'adaptation des perspectives d'évolution de la situation à travers tous les secteurs d'activité permet d'identifier les grands axes d'intervention et de définir les objectifs de développement intégrant les aspects liés au changement climatique.

➤ **Stratégie de prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique à l'étape de la planification**

L'intrant principal est le résultat du diagnostic des secteurs en lien avec le changement climatique. Les mesures doivent s'orienter vers la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration de la capacité d'adaptation au changement climatique.

- ◆ Dans le choix et l'arbitrage des microprojets, il est important de tenir compte des projets relatifs au changement climatique ;
- ◆ introduire les microprojets relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;
- ◆ aider les groupes et associations dans l'identification de projets pertinents répondant aux besoins stratégiques pouvant avoir un grand impact sur les conditions de vie des groupes vulnérables et de la population de la collectivité.

Arbitrage et programmation physique et financière des microprojets

Tenir compte des besoins stratégiques en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique exprimés lors du diagnostic afin de retenir les projets identifiés.

➤ **Cadre de suivi et d'évaluation de la prise en compte**

Le système de suivi-évaluation du plan devra intégrer les éléments de mesure de la prise en compte des aspects liés au changement climatique. Des éléments de vérification peuvent être le système de suivi-évaluation du plan devra intégrer les éléments de mesure de la prise en compte des aspects liés au changement climatique.

7.2. Les guides méthodologiques d'élaboration des plans communaux ne comportent pas les outils suffisants pour analyser les effets des changements climatiques

L'analyse du guide méthodologique d'élaboration des PCD ne précise pas de façon spécifique comment analyser les aspects des changements climatiques. En plus les outils participatifs

proposés permettant de faire un diagnostic du milieu mais sont insuffisants (MARP, MAP, PALM, ZOPP etc.). Ils n'orientent pas de façon précise la démarche d'analyse des aspects d'atténuation et d'adaptation.

7.3. Les acteurs locaux de développement ne maîtrisent pas les outils pouvant servir à l'analyse et de planification des phénomènes de changements.

Les résultats des entretiens relèvent que les communes visitées ont très peu de personnels qualifiés. Le personnel existant aussi ne maîtrise pas les thématiques sur les changements climatiques. Des formes d'adaptations endogènes existent souvent mais très peu développer ou très peu explorer. Formuler des actions d'adaptation nécessite un renforcement des capacités. C'est aussi le cas au niveau des services techniques déconcentrés.

8. DISCUSSION

❖ Les processus de planification locale prennent peu en compte les stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans les actions de développement local

Les acteurs locaux comme les communautés et les collectivités locales sont des acteurs incontournables de l'adaptation aux conséquences du changement climatique. De nombreuses expériences montrent déjà que l'adaptation au changement climatique ne peut être que locale. Les impacts des phénomènes climatiques sont très différents d'une localité à l'autre. L'adaptation exige une prise en compte minutieuse des vulnérabilités face au risque climatique et des capacités de réaction des collectivités locales. Des décisions en termes de stratégies et d'investissements pour assurer des moyens de subsistance peuvent représenter des exemples réels d'adaptation. De même, des projets de développement peuvent être voués à l'échec si les risques liés à la variabilité des ressources ne sont pas prise en compte.

Il est évident que cette planification au niveau local est la base réelle du développement des communautés locales. A travers l'analyse de nos hypothèses de base, les résultats confirment que **les processus de planification locale prennent peu en compte les stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans les actions de développement local**. Par conséquent, les plans d'actions et les projets locaux de développement, qui en découlent, souffrent aussi de cette insuffisance.

Il est donc impérative de repencher les démarches d'élaboration des plans communaux de développement pour une meilleure prise en compte des aspects d'adaptation au changement climatique. Et pour cela la démarche et les outils proposés sont des alternatives pour améliorer les PCD.

❖ **Les PCD ne sont pas les seuls qui comportent ces insuffisances mais ce sont dans les guides méthodologiques d'élaboration des plans communaux que ces concepts sont très peu appréhendés**

Les résultats des interviews confirment aussi les insuffisances du guide méthodologique d'élaboration des plans communaux. Ce guide a été élaboré en 2004 mais ne s'est pas orienté sur les thématiques mais a proposé une démarche globale de planification. Cela confirme aussi l'hypothèse de notre travail selon laquelle : **les outils d'analyse et les concepts clés des changements climatiques ne sont pas définis dans les guides méthodologiques d'élaboration des plans communaux.**

Les guides doivent être actualisés pour prendre en compte tous les outils pouvant faciliter la prise en compte des actions d'adaptation.

❖ **Les outils pouvant servir à l'analyse et de planification des phénomènes de changements sont très peu maîtrisés par les acteurs locaux de développement**

De même, la faible capacité des acteurs est aussi une réalité vu que ces thématiques sont en évolution. Le processus de la décentralisation au Burkina Faso est toujours inachevé, les communes disposent très peu de compétences techniques et de ressources humaines qualifiées. La plupart des élus locaux sont des analphabètes. Ayant très peu de ressources financières, il leur est difficile de faire appel à des spécialistes pour faire une planification continue des actions de développement. L'analyse confirme l'hypothèse n°3 : **les acteurs locaux de développement ne maîtrisent pas les outils pouvant servir à l'analyse et de planification des phénomènes de changements.**

Activités complémentaires à l'intégration de la dimension « changements climatiques » dans la planification locale (PDC)

Certaines activités doivent être mises en œuvre à la suite des démarches précédentes qui ont abouti à l'élaboration d'un plan local d'adaptation à savoir :

1. Choix d'une option prioritaire par secteur pertinent d'activité selon les spécificités de la commune : agriculture, élevage, pêche, ressources en eau, énergie, santé, etc.

2. Elaboration des fiches de projet détaillé pour les actions prioritaires retenues
3. Elaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources
4. Organisation d'ateliers d'information sur le contenu du document à l'endroit des communautés.

Quelques actions indicatives liées au changement climatique pouvant être programmées et budgétisées dans les PCD et dont l'exécution devra apporter des solutions aux questions soulevées dans l'étude diagnostique sont contenues dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Actions indicatives liées au changement climatique

Secteur	Actions
	Mise en place d'un système d'alerte précoce local
Ressources en eau	Aménagement et gestion de plans d'eau (entretien des infrastructures, surcreusements de mares etc.).
	Construction de digues de protection et de seuils de régulation des cours d'eau.
	Lutte contre l'ensablement/envasement des mares, retenues d'eau et cours d'eau.
	Mise en place de dispositifs et périmètres de protection contre la pollution des cours d'eau et des ouvrages de captage de l'eau (lacs, puits, forages, etc.).
Agriculture	Promotion de l'utilisation de semences améliorées adaptées
	Promotion des techniques de CES/DRS (zai, diguettes anti-érosives, etc.).
	Développement des cultures irriguées et promotion de l'irrigation de complément
	Promotion de la fumure organique (fosses fumières et de compostières, bassins de compostage).
	Renforcement des systèmes de prévention et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire (information, suivi de la campagne agro-pastorale, prévisions saisonnières, stocks de sécurité, etc.).
Elevage	Sécurisation des zones à vocation pastorale et des espaces pastoraux stratégiques (bas-fonds, bourgoutières, pistes d'accès aux points d'eau, etc.).
	Production fourragère et constitution de stocks alimentaires, (foin, résidus cultureux, paille, SPAI)
	Elevage à cycle court
	Gestion de la transhumance (informations sur les parcours, les zones d'accueil, prévention et règlement des conflits, etc.).
	Intensification raisonnée des systèmes d'élevage (Amélioration génétique, embouche, production laitière)
Foresterie/ biodiversité	Aménagement et gestion rationnelle des formations naturelles (lutte contre les feux de brousse et la coupe abusive du bois, valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), etc.).
	Reboisement, régénération naturelle assistée et zai forestier.
	Gestion de la faune et de son habitat.
	Promotion des foyers améliorés, des énergies renouvelables et des équipements à énergie de substitution (autocuiseur, faitout Mbora, chauffe eau et séchoir solaires, etc.).
	Développement de l'aquaculture (pisciculture notamment).

9. DIFFUSION DES RESULTATS

Les moyens de diffusion des résultats de notre travail sont nombreux.

Dans un premier, la démarche proposée sera traduite en un fascicule utilisable par nos collègues à l'intérieur de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire. Il servira à actualiser les guides méthodologiques d'élaboration des PCD. Un atelier national sera organisé pour permettre à tous les acteurs de capitaliser les expériences pour qu'on puisse proposer une démarche commune pour le développement des collectivités.

Le fascicule peut être aussi multiplié pour transmettre aux communes et aux acteurs pour une maîtrise d'un certain nombre de concept en matière d'adaptation aux changements climatiques. De même nous pouvons mettre le document à la disposition des consultants ou autres acteurs qui souhaiteraient des informations complémentaires.

Une publication sous forme d'article dans les journaux ou documents scientifiques permettrait à un grand public d'être informé des enjeux de l'adaptation au niveau local. C'est d'ailleurs une occasion pour nous d'apprendre encore des autres et de renforcer nos compétences.

10. CONCLUSION

Développer des politiques et des mesures intégrant l'adaptation aux changements climatiques représente des défis majeurs pour le développement local de nos jours.

En effet, avec les effets des changements climatiques actuels déjà ressentis par les communautés et ceux projetés, les efforts de développement seront sérieusement ralentis si des mesures concrètes et efficaces ne sont pas mises en œuvre.

L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local et la mise en œuvre d'actions concrètes au profit des communautés les plus vulnérables s'avèrent indispensables pour impulser le développement dans un contexte très perturbé des régimes saisonniers aggravés de temps à autre par des phénomènes climatiques extrêmes. Ces politiques locales pourront mieux traduire les actions formulées par le gouvernement dans le cadre du PANA. Il serait aussi l'occasion pour mieux promouvoir les initiatives communautaires qui sont le plus souvent les mieux adaptées et moins coûteuses.

Cependant, il importe de ne pas perdre de vue le fait que cette intégration ne doit point se limiter à un listing simple d'actions à entreprendre mais à l'élaboration d'un plan dont le contenu répond aux besoins d'adaptation spécifique des communautés les plus vulnérables. La priorité devra donc être accordée aux groupes vulnérables, aux activités les plus sensibles, aux écosystèmes les plus exposés, etc.

11. REMERCIEMENTS

Même si cela est souvent passé sous silence, un rapport de fin de formation est toujours le couronnement des efforts de tout un groupe de personnes. Pour ma part, j'ai eu la satisfaction d'interagir avec certaines personnes auxquelles j'aimerais exprimer toute ma gratitude.

Aux responsables de l'ASDI, à qui nous exprimons toute notre gratitude pour avoir organisé la formation.

Pour la qualité de l'enseignement dispensé qui m'a permis d'envisager avec confiance ce travail, je remercie l'ensemble du personnel de SMHI et de SWECO, surtout pour l'accueil et l'organisation pratique de la formation.

Nous pensons particulièrement aussi à Messieurs Tharcisse NDAYIZIGIYE et Lazare NZEYIMANA pour l'accueil chaleureux à nous réservé en Suède.

Il me tient à cœur de remercier Mr Jacob Fräjdin, ma personne de contact pour le suivi pointu que vous avez accordé au présent projet de travail .

J'exprime ma déférente gratitude à tous les amis de la promotion 2010-2011 de la formation pour l'esprit d'équipe qui a prévalu durant les différentes phases de la formation, à mes collègues de service et tous ceux qui m'ont aidé lors de la collecte des informations.

A ma famille et tous ceux qui n'ont pu être cités, nous leur disons merci.

12. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

N°	Auteur et Titre de l'ouvrage / document
1	Ministère de l'Economie et du Développement/DGAT/DL/PNGT2 /PACGL. <i>Guide méthodologique de planification locale : comment élaborer un Plan Régional de Développement (PRD)</i> , mars 2006.
2	Ministère de l'Economie et du Développement/DGAT/DL/PNGT2 /PACGL. <i>Guide méthodologique de planification locale : comment élaborer un Plan Communal de Développement (PCD)</i> , mars 2006.
3	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et au changement climatique (PANA du Burkina Faso), 2007
4	Ministère de la Promotion de la Femme. Document de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso, octobre 2009
5	Burkina Faso. Secrétariat technique national du Comité national de pilotage de la « <i>Stratégie de croissance accélérée et de développement durable</i> » (SCADD).2011
6	CILLS/ Centre Régional AGRHYMET Niamey-NIGER « <i>Trousse à Outils de Planification et de Suivi-Evaluation des capacités d'Adaptation au changement climatique (TOP-SECAC)</i> » ; juillet 2011
7	GIEC : Bilan 2001 des changements climatiques : Rapport de synthèse GIEC, Genève, 184 p, 2001.
8	GIEC : Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse, GIEC, Genève, 114 p, 2007
9	MEF, Banque mondiale : Rapport d'évaluation conjointe des inondations du 1 ^{er} septembre 2009 au Burkina, Avril 2010
10	PNUD , <i>La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé</i> , Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008,New York 2007